

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

11 Septembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 11 Septembre 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/BPS N° 2018-541	20.08.2018	Arrêté autorisant l'installation provisoire d'un système de vidéoprotection du 20 au 27 août 2018 dans le cadre du festival Rock en Seine se tenant dans le Parc du Domaine de Saint-Cloud (92210).	3
CAB/BRE N° 2018-557	16.08.2018	Arrêté attribuant une lettre de félicitations pour services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018.	5
CAB-BRE N° 2018-558	16.08.2018	Arrêté accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018.	7



Arrêté CAB/DS/BPS n° 2018. 541 du 20 août 2018 autorisant l'installation provisoire d'un système de vidéoprotection du 20 au 27 août 2017 dans le cadre du festival Rock en Seine se tenant dans le Parc du Domaine de Saint-Cloud (92210).

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L 252-6;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe);

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance :

Vu l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2018.315 du 7 juin 2018 autorisant l'installation et l'exploitation provisoire d'un système de périmètre vidéoprotégé du 9 au 31 août 2018, dans le cadre du festival Rock en Seine, se tenant dans le Parc du Domaine de Saint-Cloud (92210) du 24 au 26 août 2018;

Vu la demande présentée par le directeur adjoint des services technique et logistique, représentant la préfecture de police de Paris, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer et d'exploiter un système de vidéoprotection provisoire supplémentaire, du 20 au 27 août 2018, afin de sécuriser le festival Rock en Seine;

Considérant que la demande d'autorisation susvisée concerne une manifestation de grande ampleur, susceptible de présenter des risques particuliers d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens et nécessite la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection en complément de l'installation autorisée par arrêté préfectoral CAB/DS/BPS n° 2018.315 du 7 juin 2018 susvisé;

Considérant que la demande d'autorisation est constituée conformément aux textes applicables en matière d'exploitation de système de vidéoprotection concernant les voies publiques ou les espaces ouverts au public ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: La préfecture de police de Paris, est autorisée à installer, dans le cadre du festival Rock en Seine qui se tiendra du 24 au 26 août 2018, un système de vidéoprotection provisoire, du 20 au 27 août 2018, composé de 3 caméras visionnant la voie publique, dans les conditions fixées au présent arrêté, conformément au dossier annexé à la demande, aux adresses suivantes :

- Ouai du maréchal Juin à Saint-Cloud,
- Quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt,
- Place de la Manufacture Nationale à Sèvres.

Le système considéré répond aux finalités suivantes : Sécurités des personnes, secours à personnes — défense contre l'incendie, prévention des risques naturels ou technologiques, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, régulation du trafic routier, prévention d'actes terroristes et prévention du trafic de stupéfiants.

Dans le respect des libertés individuelles, les caméras devront être dotées de masquages dynamiques de façon à ne pas visionner les lieux privatifs (locaux professionnels, locaux d'habitations).

ARTICLE 2 : La durée de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 3: Toutes les personnes désignées par le préfet de police ou par l'autorité compétente doivent procéder à l'information du public sur le dispositif mis en place.

<u>ARTICLE 4</u>: L'autorisation est délivrée du 20 au 27 août 2018. Le demandeur devra également s'assurer des conditions de sécurisation de l'accès aux images.

ARTICLE 5: Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir sur l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que sur la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

<u>ARTICLE 6</u>: Les services de polices ou de gendarmerie nationales, des douanes, ainsi que les services d'incendie et de secours dûment habilités et individuellement désignés à cet effet par le préfet de police peuvent accéder à tout moment aux images du système de vidéoprotection.

<u>ARTICLE 7</u>: L'autorisation peut être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure, ou en cas de changement des conditions au vu desquelles elle a été délivrée notamment dans l'hypothèse d'atteintes aux libertés individuelles.

<u>ARTICLE 8</u>: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

<u>ARTICLE 9</u>: Conformément aux dispositions de l'article R421-5 du code de justice administrative, cette autorisation peut faire l'objet d'un recours¹.

<u>ARTICLE 10</u>: Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au directeur adjoint des services technique et logistique, représentant la préfecture de police de Paris.

Pour le Préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathieu DUHAMEL

¹ Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

⁻ un recours gracieux, auprès de M. le Préfet des Hauts-de-Seine - Cabinet du Préfet - 167/177 avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre

⁻ un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'Intérieur — Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Sous direction des Libertés Publiques et de la Police Administrative — 11, rue des Saussaies — 75800 Paris CEDEX 08.

⁻ un recours contentieux, devant le tribunal Administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4, boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise CEDEX.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté CAB/BRE n° 2013-554 attribuant une lettre de félicitations pour services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU	le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,
VU	la décision de monsieur le secrétaire d'Etat chargé des sports en date du 22 avril 1988 relative à la création d'une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel de la jeunesse et des sports destinée à récompenser les services rendus à la cause de la jeunesse et des sports,
VU	l'instruction ministérielle du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative n° Cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
VU	l'instruction ministérielle n° 88-112 JS du 22 avril 1988 relative aux modalités d'attribution de cette distinction,
Sur	proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Une lettre de félicitations est décernée, au titre de la promotion du 14 juillet 2018, aux personnes ci-après désignées, en témoignage de reconnaissance des services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :

Monsieur Laurent BEN TOLILA

Evénements sportifs et culturels organisés pour promouvoir diverses disciplines dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val-d'Oise Domicilié à LA GARENNE-COLOMBES (92)

Madame Michèle FAUVEAU épouse VALESCH-MONNEREAU

Dirigeante de l'école de rugby de Clamart Domiciliée à CLAMART (92)

Monsieur Olivier LEZER

Accompagnement et préparation physique des athlètes lors de compétitions — Mise en place de plans d'entraînement pour les athlètes participant à des marathons Domicilié à MALAKOFF (92)

Monsieur Jean-Claude MORELLI

Accompagnement et préparation physique des athlètes lors de compétitions — Mise en place de plans d'entraînement pour les athlètes participant à des marathons Domicilié à VANVES (92)

ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère des sports.

Fait à Manterre, le 6 ASST 2019

Le préfet, Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Vincent BERTON



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté CABINET/BRE n° 558 accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la jeunesse et des sports en date du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports;
- VU l'instruction ministérielle N°87-197 JS du 10 novembre 1987 relatif à l'application de l'arrêté du 5 octobre 1987 susvisé ;
- VU l'instruction du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative n°cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
- Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Julien BEAL

Encadrement et sorties annuelles en Bretagne pour le GPSC à Saint Malo Domicilié à RUEIL-MALMAISON (92)

Monsieur Stéphane BORTEELE

Président et entraîneur de l'association sportive Clamart boxing dont il est le créateur Domicilié à NANTERRE (92)

Madame Nicole ROLLAND épouse CARRETTE

Administratrice, membre du bureau du centre isséen du bénévolat et co-déléguée « Grands parrains petits filleuls des Hauts-de-Seine » Domiciliée à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

Madame Dominique NIEPCERON épouse COMPRELLE

Membre du bureau de l'association clamartoise de Taekwondo – membre du comité – trésorière adjointe, membre d'organisation du club Domiciliée à CLAMART (92)

Madame Francine AUTRET épouse CONSEIL

Présidente de l'association des territoriaux de Clamart Domiciliée à CLAMART (92)

Monsieur Dominique COULON

Secrétaire du club olympique garennois section VTT Domicilié à COLOMBES

Monsieur Christian DAGONET

Administrateur de l'Union Nationale des combattants de Neuilly-sur-Seine Domicilié à NEUILLY-SUR-SEINE(92)

Monsieur Emmanuel de BOSSOREILLE de RIBOU

Président francophonie des anciens combattants et descendants (FACED) Domicilié à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

Monsieur Loïc DEGNY

Vice-président de l'Institut Municipal de l'Education Physique et Sportive en charge du développement du sport handicap au sein de l'association jeunesse sportive Suresnoise Domicilié à SURESNES (92)

Monsieur Odile MURET épouse DEVAUX

Responsable des commandes alimentaires et des relations avec la municipalité de l'association « Artisans du Monde » Domicilié à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

Monsieur Antoine DISTEFANO

Dirigeant joueur pour France Télécom et Orange Lab's football d'Issy-les-Moulineaux Domicilié à PARIS 15^{ème} (75)

Madame Anne-Marie GRAFFIN épouse DORET

Trésorière de Périnat 92 Sud à Antony Domiciliée à SOULAIRES (28)

Monsieur Gilles FROSSARD

Responsable du centre des restaurants du cœur de Clamart Domicilié à CLAMART (92)

Madame Valérie GAUDE épouse GAUDE DA SILVA

Officielle auprès de la Fédération Française de Natation via le comité départemental des Hautsde-Seine

Domiciliée à SURESNES (92)

Monsieur Jean-Claude GOUBARD

Président de l'association de quartier « Jardin parisien soleil levant » de Clamart Domicilié à CLAMART (92)

Madame Gisèle COURTOIS épouse JULLEMIER

Présidente de l'association des Amis de Clamart Domiciliée à CLAMART (92)

Monsieur Serge LASNE

Membre du bureau directeur en tant que trésorier pour le centre aquatique de Levallois-Perret Domicilié à SAINT-OUEN (93)

Monsieur Antoine LAYMOND

Président de l'association « Antoine Laymond » à Boulogne-Billancourt Domicilié à Paris 11^{ème} (75)

Monsieur Lucien LEFRERE

Membre honoraire de l'US Métro de Paris Domicilié à SEVRES (92)

BINS THER BINS

Madame Régine LETURQUE

Organisatrice des déplacements et des événements au club de taekwondo de Clamart Domiciliée à ISSY-LES-MOULINEAUX (92).

Monsieur Josselin MAILHE

Président de l'association de voitures électriques Electric Racing Club Clamartois (ERCC) à Clamart

Domicilié à CLAMART (92)

Monsieur Jean-Pierre MARIE

Président d'honneur Domicilié à NANTERRE (92)

Madame Muriel PLANCHER

Vice-présidente et participation aux activités de l'association « Créa'Monde » Domiciliée à REUIL-MALMAISON (92)

Monsieur André RABARTIN

Vice-président de l'association « CLAVIM » Domicilié à LE KREMLIN-BICETRE (94)

Madame Inès MENAUT épouse SAINT-MACARY

Présidente de l'association sportive et gymnique de Neuilly-sur-Seine Domiciliée à NEUILLY-SUR-SEINE

Monsieur Szyja STANISLAVE

Archer faisant partie du comité directeur du club de Tir à l'Arc Domicilié PARIS 15^{ème} (75)

Madame Yvette THOUROUDE

Membre du bureau directeur au poste de trésorière de l'association suresnoise d'équitation Domiciliée à REUIL-MALMAISON (92)

Madame Xanthi VLACHOPOULOS

Membre actif du collège international de l'adolescence de Paris Domiciliée à PARIS 14^{ème} (75)

Monsieur Philippe WAZ

Délégué suppléant des clubs de la ligue d'Île-de-France d'athlétisme à l'AG de la fédération Domicilié à CLAMART (92)

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nanterre, le 96 ANT 2018

Le Préfet, Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

\mathbf{DU}

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/